

## PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ DANS LE CADRE DE LA GESTION DU COVID-19

### ORGANISATION DES SERVICES DE GESTION DES DECHETS

Les services techniques du pôle environnement concernés par le maintien d'un service minimum en présentiel font l'objet d'un plan de continuité spécifique visant à assurer, selon divers scénarios de crises, le maintien des activités selon un mode dégradé.

Les mesures édictées ci-après pallient les risques inhérents à l'indisponibilité des agents titulaires et contractuels dans le cadre d'une situation d'absentéisme majeur, couplée à l'impossibilité de recruter des nouveaux agents.

La décision de déclencher le « Plan de Continuité d'Activité » (PCA) est prise à la suite des consignes de l'État. L'activation des scénarios est effectuée en fonction de l'effectif présent lors de la prise de service. La suspension du PCA et le retour à la normale interviennent selon les consignes de l'Etat et de l'effectif disponible présent.

Le déclenchement du PCA, le passage des scénarios successifs et le retour à la normale sont réalisés avec l'accord écrit de l'autorité territoriale

#### **Les mesures générales appliquées**

##### **En termes de gestes barrières**

Chaque équipage de collecte est doté de gel hydroalcoolique lorsqu'un point d'eau n'est pas accessible pour se laver les mains (un stock est disponible au garage de Sisteron). La fiche de consignes en hygiène et sécurité est affichée dans les dépôts et classeurs de chaque véhicule de collecte du service.

##### **En termes de gestion des personnes étrangères aux services**

###### **Pour la livraison des carburants :**

- privilégier autant que possible la fourniture dans des stations par carte (Super U)
- station de Laragne (Reinaudi) ou Sisteron (Total / station Louis) : la signature des bons de livraison doit se faire à l'aide du stylo du véhicule et il faut penser à le désinfecter au retour en cabine. La distance minimale d'1 mètre doit être respectée avec le personnel de caisse. L'agent doit rester dans le local uniquement le temps de la signature du bon. L'attente doit se faire en dehors du local à une distance d'au moins 1 mètre de la porte d'accès au local et de toute autre personne.

### **En termes d'ordre de priorité des services en moyens humains**

1. Collecte des déchets ménagers
2. Collecte sélective des PAV et des cartons
3. Garage mécanique
4. Déchetterie : Ribiers, Lazer, Serres, Clamensane

### **En termes de dérogation et d'aménagement horaire**

Afin d'assurer la continuité du service, malgré l'évolution de la charge de travail décrite dans les différents scénarii, il pourra être dérogé à la durée de travail quotidienne habituelle des agents. Cette dérogation ne pourra pas dépasser 12 heures.

### **Les niveaux hiérarchiques à solliciter au sein du Pôle Environnement**

Par ordre de priorité :

1. Brigitte DELADOEUILLE (Directrice du Pôle)
2. Benjamin TOCON (Responsable du service de collecte)
3. Claire BARUS (Responsable du service déchetterie)
4. Frédéric CHEVALIER (Chef d'équipe du service de collecte)
5. William GRONCHI (Chef d'équipe du service déchetterie)

Leurs missions principales consistent à :

- appliquer le PCA en coordonnant les services et en redéployant les agents en fonction des priorités énoncées ci-dessus,
- diffuser les informations et les mesures édictées par les services de l'Etat et les élus.

### **Le service de collecte des déchets ménagers**

Les personnes à contacter en priorité notamment pour la gestion de la distribution des gels hydroalcooliques sont :

1. Benjamin TOCON (Responsable du service)
2. Brigitte DELADOEUILLE (Directrice du pôle)
3. Frédéric CHEVALIER (Chef d'équipe du service)
4. Jonathan ROSSI (Chauffeur, grutier, ripper)

### **Les mesures de protection des agents vis-à-vis du matériel utilisé :**

- **Lavage et désinfection des bennes et des cabines**

Le lavage et la désinfection devront être plus rigoureux qu'à l'ordinaire et être effectués après chaque utilisation des camions, dès le retour au garage.

Le chef d'équipe du service est chargé d'effectuer le contrôle des camions chaque lundi, mercredi et vendredi matin. Il veillera à la bonne application de cette consigne.

Il est formellement interdit de fouiller dans les conteneurs et de ramasser des déchets abandonnés sur la voie publique, en dehors des points de collectes. Là encore, la collecte de déchets en vrac au pied des conteneurs est à proscrire. Tout acte de chiffonnage ou glanage sera sanctionné. La présence d'objets ou aliments provenant des conteneurs poubelles et déposés dans la cabine est strictement interdite.

Tous objets ou équipements étrangers au service installés sur le châssis ne sont pas autorisés.

- **Cabine des camions**

Avant chaque départ, la cabine devra être aérée.

Après chaque arrivée, la cabine devra être aérée et désinfectée conformément aux indications de ***l'Annexe 1***.

Dans l'hypothèse où un agent de collecte serait contaminé, la cabine sera désinfectée à l'aide d'un virucide/bactéricide pulvérisé. A défaut, tous les éléments seront désinfectés après avoir été mis à l'écart et aérés pendant 24 heures. Dans ce cas, des combinaisons jetables, des masques FFP2, des gants et des bandes de lavage à usage unique seront mis à disposition du personnel. En l'absence de ces matériaux spécifiques, le véhicule sera mis en quarantaine à l'extérieur du bâtiment, jusqu'à désinfection.

- **Port de la tenue de travail**

Chaque agent devra arriver en tenue de ville et mettre ses vêtements de travail dans les vestiaires prévus à cet effet.

A la fin de la journée de travail, les agents devront retirer leur vêtement haute visibilité pour repartir avec la tenue de ville. Il n'est pas autorisé de repartir avec ses vêtements de travail.

Il n'est pas autorisé que :

- Plus de 1 agent soit présent dans le vestiaire du garage de Turriers ;
- Plus de 2 agents soient présents en même temps dans les vestiaires du garage de Lazer ;
- Plus de 3 agents soient présents en même temps dans les vestiaires du garage de Sisteron.

Afin de répondre à ses obligations (article R.4321-4 du Code du Travail), la CCSB a décidé de recourir à une société de nettoyage pour assurer le bon état hygiénique des vêtements.

En effet, au vu des différents travaux exécutés, la tenue de travail peut présenter des risques pour l'entourage de l'agent s'il la rapporte chez lui et la lave avec le linge familial (présence d'agents chimiques, germes, matières insalubres, etc.).

L'entretien des tenues de travail haute visibilité doit tenir compte des instructions de nettoyage définies par la notice d'utilisation fournie par le fournisseur. Il est donc très important de respecter strictement ces consignes afin de conserver les performances du vêtement et assurer au porteur le meilleur niveau de sécurité. Pour ces raisons, le lavage des tenues est réalisé par le prestataire de manière hebdomadaire. Le prestataire est en charge également de la réparation et/ou du remplacement des tenues si nécessaire.

Les agents doivent donc respecter les règles d'échanges et d'hygiènes en utilisant ce service et éviter de rapporter les vêtements à leur domicile.

### Les scénarii de collecte en mode dégradé

	Service de collecte (titulaires + contractuels formés)			
	Effectif normal	Scenario 1	Scenario 2	Scenario 3
Chauffeurs polyvalents	8	8	5	3
Ripeurs	6	4	4	2
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>5</b>

Le scénario 3 prévoit un absentéisme dépassant les 70 % afin de correspondre au plafond des prévisions de l'OMS.

➤ **Scénario 1 – Objectif / Maintien du service public dans son intégralité :**

Selon ordre chronologique et planning joint en **Annexe 2**.

1. Suppression du poste de ripeur sur la tournée des cartons
2. Suppression du poste de ripeur à mi-temps sur le secteur de La Motte-Turriers

➤ **Scénario 2 – Objectif / Collecte l'intégralité des ordures ménagères :**

1. Suppression de la collecte des cartons
2. Suppression de la collecte du Papiers
3. Réduction de la tournée du Verre (1 fois par mois)
4. Réduction de la collecte des Emballages aux seuls points stratégiques (Annexe 3)
5. Réduction du service mécanique aux seules urgences de réparations des véhicules de collecte

➤ **Scénario 3 – Objectif / Assurer un niveau de service minimum en maintenant la salubrité publique :**

Collecte des axes et points principaux listés en **Annexe 4** avec une fréquence minimale d'une fois tous les 15 jours.

### Le service des déchetteries

Les personnes à contacter en priorité notamment pour la gestion de la distribution des gels hydroalcooliques sont :

1. Claire BARUS (Responsable du service)
2. Brigitte DELADOEUILLE (Directrice du pôle)
3. William GRONCHI (Chef d'équipe du service)
4. Philippe BOUIHI

## Les mesures de protection des agents vis-à-vis du matériel utilisé

La priorité est donnée à l'application des gestes barrières, au respect des règles de distanciation expliquées au-dessus et l'interdiction d'accès au local gardien pour les usagers sauf cas d'urgence.

## Port de la tenue de travail

Chaque agent devra arriver en tenue de ville et mettre ses vêtements de travail dans les vestiaires prévus à cet effet.

A la fin de la journée de travail, les agents devront retirer leur vêtement haute visibilité pour repartir avec la tenue de ville. Il n'est pas autorisé de repartir avec ses vêtements de travail.

Il n'est pas autorisé que :

- Plus de 1 agent soit présent dans les vestiaires,
- Plus de 1 agent soit présent en même temps dans les bureaux des déchetteries.

Afin de répondre à ses obligations (article R. 4321-4 du Code du Travail), la CCSB a décidé de recourir à une société de nettoyage pour assurer le bon état hygiénique des vêtements.

En effet, au vu des différents travaux exécutés, la tenue de travail peut présenter des risques pour l'entourage de l'agent s'il la rapporte chez lui et la lave avec le linge familial (présence d'agents chimiques, germes, matières insalubres, etc.).

L'entretien des tenues de travail haute visibilité doit tenir compte des instructions de nettoyage définies par la notice d'utilisation fournie par le fournisseur. Il est donc très important de respecter strictement ces consignes afin de conserver les performances du vêtement et assurer au porteur le meilleur niveau de sécurité. Pour ces raisons, le lavage des tenues est réalisé par le prestataire de manière hebdomadaire. Le prestataire est en charge également de la réparation et/ou du remplacement des tenues si nécessaire.

Les agents doivent donc respecter les règles d'échanges et d'hygiène en utilisant ce service et éviter de rapporter les vêtements à leur domicile.

## Les scénarii en mode dégradé

	Service des déchetteries (titulaires + contractuels formés)			
	Effectif normal	Scenario 1	Scenario 2	Scenario 3
Gardien des déchetteries	13	11	4	2
Conducteurs	1	1	1	0
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>2</b>



➤ **Scénario 1 : Objectif / Maintien du service public dans son intégralité**

Distribution de masques et de gel hydro-alcoolique aux agents

Un seul gardien par déchetterie en limitant le nombre d'usagers par heure et par jour.

Fermeture des déchetteries de Barret-sur-Méouge et Orpierre.

➤ **Scénario 2 : Objectif / Maintien du service des « grandes » déchetteries**

Distribution de masques et de gel hydro-alcoolique aux agents

Fermeture de toutes les déchetteries sauf celles de Lazer et Ribiers, sur des horaires et journées spécifiques.

Roulement de travail entre les gardiens mobilisables.

Transfert des bas de quais maintenu sur ces deux seuls sites.

➤ **Scénario 3 : Objectif / Assurer un service minimum avec la déchetterie de Ribiers pour la gestion des encombrants**

Fermeture de la déchetterie de Lazer, comme de l'ensemble des Etablissements Recevant du Public.

Maintien d'une ouverture de la déchetterie de Ribiers uniquement aux services essentiels (collecte d'encombrants des communes, évacuation de bennes), sur un à deux créneaux par semaine.

Transfert des bas de quais maintenu sur ce site, uniquement par des prestataires tant que cela est possible.

## ANNEXE 1

### Plan de Continuité d'Activité du service de gestion des déchets

#### FICHE HYGIENE DES BOM

L'entretien et la propreté des Bennes à Ordures Ménagères sont les conditions sine qua none de l'efficacité des mesures de protections contre la propagation du virus.

En plus des lavages habituels, *il est donc demandé aux agents de veiller quotidiennement à la propreté des parties d'usage manuel en fin de chaque tournée.* Ainsi, à l'aide des pulvérisateurs et produits désinfectant habituels (dilution à 5%), il est impératif de désinfecter les parties suivantes :

- *Cabine de conduite du véhicule, avec une attention particulière sur les équipements les plus utilisés :*
  - o Poignets d'ouvertures intérieures et extérieures
  - o Commandes des lève-vitres
  - o Ceintures de sécurité
  - o Volants, levier de vitesses, comodors etc.
  - o Boitiers de commande des équipements (Benne etc.)
  - o Télécommande
- *Blocs de commande du lève conteneurs (droite et gauche, quelle que soit leur utilisation dans la journée)*
- *Poignets de maintien du ripeur au niveau des marchepieds (droite et gauche, quelle que soit leur utilisation dans la journée)*
- *Blocs de commande d'ouverture et fermeture de la porte et de l'éjecteur.*

## ANNEXE 2

### Plan de Continuité d'Activité du service de gestion des déchets

#### HORAIRES DE DEPART DECALES

##### Scénario 1 – Objectif / Maintien du service public dans son intégralité

- **La MOTTE-TURRIERS – TOUTES TOURNEES :**
  - o Horaires inchangés (1 seul équipage de 2 agents)
- **LARAGNAIS – TOUTES TOURNEES :**
  - o Horaires inchangés (1 seul équipage de 2 agents pour la BOM et 1 agent pour la grue CS)
- **SISTERONAIS :**

Heure de départ	Heure de fin	Equipage concerné	Nombre d'agents
04h30	11h30	Sisteron Centre-Ville	2
04h45	11h45	Sisteronais Extérieurs	2
05h00	12h00	Cartons	1 à 2
05h15	12h15	Grue OM et CS	1
05h30	12h30	Mécanique et travaux divers	1 à 2

##### Scénario 2 – Objectif / Collecte de l'intégralité des ordures ménagères

- **La MOTTE-TURRIERS – TOUTES TOURNEES :**
  - o Horaires inchangés (1 seul équipage de 2 agents) lundi, 1 mardi sur 2, jeudi et vendredi
- **LARAGNAIS – TOUTES TOURNEES :**
  - o Horaires inchangés (1 seul équipage de 2 agents pour la BOM) plus de camion grue



- **SISTERONAIS :**

Heure de départ	Heure de fin	Equipage concerné	Nombre d'agents
04h30	11h30	Sisteron Centre-Ville	2
04h45	11h45	Sisteronais Extérieurs	2
05h00	12h00	Grue OM et CS	1
05h15	12h15	Mécanique et travaux divers	0 à 1

**Scénario 3 – Objectif / Assurer un niveau de service minimum en maintenant la salubrité publique**

- **La MOTTE-TURRIERS – Aucun départ depuis ce dépôt.**
- **LARAGNAIS – tournées conforme annexe 4 :**
  - o Horaires inchangés (1 seul équipage de 2 agents pour la BOM)
- **SISTERONAIS :**

Heure de départ	Heure de fin	Equipage concerné	Nombre d'agents
04h45	11h45	Sisteronais Extérieurs	2
05h00	12h00	Grue OM et CS	1

### ANNEXE 3

#### Plan de Continuité d'Activité du service de gestion des déchets

#### Réduction des collectes sélectives

La collecte sélective sera :

- Supprimée pour :
  - o Les cartons bruns : Chalets et conteneurs sur voirie, locaux privés, entreprises etc.
  - o Les papiers recyclables : toutes les colonnes aériennes et semi-enterrées.
  
- Réduites aux points de collecte suivants pour :
  - o Les Emballages Recyclables :

Communes	situation géographique des PAV	type colonne	Préhension	Semaine de Collecte "A" toutes les semaines B semaine paire C semaine Impaire
Sisteron	Le Gand : HLM du Gand	Semi enterré	Simple Anneau	A
Sisteron	rue Mission : Caisse d'épargne	aérien	Simple Anneau	A
Sisteron	Centre ville : Parking de l'Alcazar	Semi enterré	Kinshofer	A
Sisteron	Centre ville : Place de la République	Semi enterré	Simple Anneau	B
Sisteron	Plantiers : avenue Alsace Lorraine	Semi enterré	Simple Anneau	A
Sisteron	Beaulieu : Piscine municipale	aérien	Simple Anneau	B
Sisteron	Les Plantiers : Parking supermarché	aérien	Simple Anneau	A
Sisteron	avenue de la Libération	Semi enterré	Kinshofer	B
Sisteron	Tunnel entrée de Sisteron	Semi enterré	Kinshofer	C
Sisteron	Le Thor : Aire de la sirène	Semi enterré	Kinshofer	A
Sisteron	Le Thor : Stade Municipal	aérien	Simple Anneau	A
Sisteron	Le Thor : la Cigalière	Semi enterré	Kinshofer	A
Sisteron	La Chaumiane : Mondrons	Semi enterré	Kinshofer	A
Sisteron	La Chaumiane : Station de relevage	Semi enterré	Kinshofer	A
Sisteron	La Chaumiane : Pont de Baume	Semi enterré	Kinshofer	A
Sisteron	Parc d'activités : super U	Semi enterré	Kinshofer	A
Entrepierres	Village	Semi enterré	Simple Anneau	A
Entrepierres	Les Armands	Semi enterré	Simple Anneau	A
Valernes	Pont de Valernes	aérien	Simple Anneau	A



<b>Vaumeilh</b>	Lieu dit des Caboulots	aérien	Simple Anneau	C
<b>Laragne- Montéglin</b>	Parking Gare	aérien	Simple Anneau	A
<b>Laragne- Montéglin</b>	Place des Aires	aérien	Simple Anneau	A
<b>Laragne- Montéglin</b>	Casino	aérien	Simple Anneau	A
<b>Laragne- Montéglin</b>	Intermarché	aérien	Simple Anneau	A
<b>Laragne- Montéglin</b>	Sortie Nord	aérien	Simple Anneau	B
<b>Laragne- Montéglin</b>	Montéglin RAVEL	aérien	Simple Anneau	A
<b>Laragne- Montéglin</b>	Les IRIS	aérien	Simple Anneau	B
<b>Laragne- Montéglin</b>	CHS Cuisines	aérien	Simple Anneau	C
<b>Eyguians</b>	Sud	aérien	Simple Anneau	B
<b>Lazer</b>	Déchèterie	aérien	Simple Anneau	A
<b>Le Poët</b>	Pont Bascule	aérien	Simple Anneau	A
<b>Le Poët</b>	Sud	aérien	Simple Anneau	A
<b>Ventavon</b>	4 Chemins	aérien	Simple Anneau	A
<b>Upaix</b>	Rourebeau	aérien	Simple Anneau	A

## ANNEXE 4

### Plan de Continuité d'Activité du service de gestion des déchets

### Réduction des collectes des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères du scénario 3 se réalisera selon le plan de travail ci-après :

Communes	situation géographique des conteneurs à collecter (groupement de conteneurs)	type conteneurs	Tournée BOM L Tournée BOM S + Grue	Semaine de Collecte "A" toutes les semaines B semaine paire C semaine Impaire
<b>Authon</b>	Village	770 litres	S + Grue	C
<b>Bayons</b>	Village	770 litres	S + Grue	C
<b>Bellaffaire</b>	PAV Les Martins et Lachaup	770 litres	S + Grue	B
<b>Chateaufort</b>	PAV RD 951	770 litres	S + Grue	C
<b>Clamensane</b>	Village et PAV	770 litres	S + Grue	C
<b>Entrepierres</b>	Village et St Puy	Semi enterré et 770 litres	S + Grue	A
<b>Eyguians</b>	PAV Sud et Gare	770 litres	Lar	C
<b>Faucon du Caire</b>	Village	770 litres	S + Grue	B
<b>Gigors</b>	entrée village RD951	770 litres	S + Grue	B
<b>La Motte du Caire</b>	PAV entrée village, place de la Mairie, lot. St Georges et lot. Du Truillas, Collège et Ecole	770 litres	S + Grue	A
<b>Laragne-Montéglin</b>	Centre-Ville : Hopital, HLM, Place des Aires, Place de la Fontaine Mairie	770 litres	Lar	A
<b>Laragne-Montéglin</b>	Centre-Ville : Casino, Foyer Soleil	770 litres	Lar	A
<b>Laragne-Montéglin</b>	Centre-Ville : Les Aubépines, Intermarché, PAV des Ravels, Rond-point de Montéglin	770 litres	Lar	A
<b>Laragne-Montéglin</b>	Centre-Ville : Les Iris, CHS	770 litres	Lar	A
<b>Lazer</b>	Déchèterie et Mairie	770 litres	Lar	A
<b>Le Caire</b>	Village	770 litres	S + Grue	B
<b>Le Poët</b>	Pont Bascule, route RD 722, Lot. Beausoleil, PAV Charrette, PAV sortie Sud	770 litres	Lar	A
<b>Melve</b>	Village uniquement	770 litres	Lar	C
<b>Mison</b>	Les Armands, La Silve et Les Grandes Blâches	Semi enterré et 770 litres	Lar	A
<b>Monétier Allemont</b>	4 Chemins	770 litres	Lar	A
<b>Nibles</b>	PAV RD 951	770 litres	Lar	B
<b>Saint Geniez</b>	Village	770 litres	S + Grue	C
<b>Sigoyer</b>	PAV Village uniquement	770 litres	Lar	C
<b>Sisteron</b>	Centre-ville : tunnel, horloge et Paul Arène	Semi enterré et 770 litres	S + Grue	A
<b>Sisteron</b>	Centre-ville : Route de Marseille	770 litres	S + Grue	A
<b>Sisteron</b>	Centre-Ville : Beaulieu et Alsace Lorraine et Place de la République	Semi enterré et 770 litres	S + Grue	A
<b>Sisteron</b>	Centre-ville : HLM Gand et PAV Gand	Semi enterré et 770 litres	S + Grue	A
<b>Sisteron</b>	Centre-ville : Bourg-Reynaud	770 litres	S + Grue	A
<b>Sisteron</b>	Centre-ville : Tivoli et Alcazar	770 litres	S + Grue	A



<b>Sisteron</b>	Le Thor : Stade Municipal, 8 mai 1945, Claux, Cantepèrdix, Résid. Paul Arène	770 litres	S + Grue	A
<b>Sisteron</b>	Chaumiane : Mondrons, Mevolhon, Rugby, Haute-Chaumiane, RD 951	Semi enterré et 770 litres	S + Grue	A
<b>Sisteron</b>	La Beaume : pont, école	Semi enterré et 770 litres	S + Grue	B
<b>Sisteron</b>	Météline : PAV + aire d'accueil des gens du voyage	770 litres	Lar	B
<b>Thèze</b>	Ateliers municipaux et PAV entrée et sortie village	770 litres	Lar	B
<b>Turriers</b>	Stade, PAV, l'Eau Vive	770 litres	S + Grue	A
<b>Upaix</b>	PAV Rourebeau, RD 22, entrée lot. Coste Belle	770 litres	Lar	A
<b>Valavoire</b>	Village uniquement	770 litres	Lar	C
<b>Valernes</b>	Pied du Village, Route de Sisteron	770 litres	Lar	B
<b>Vaumeilh</b>	Caboulots et Aéroport	770 litres	Lar	B
<b>Ventavon</b>	MFR, Valenty, 4 Chemins, Le Village	770 litres	Lar	A